REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
***
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MACOURIA

COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE GUYANE

Séance du mardi 31 octobre 2023
Délibération n°2023-136-VM

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 31 octobre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1ère convocation du conseil : 20 octobre 2023

Objet : Adhésion au programme et convention de partenariat - « Territoires volontaires »

Étaient présents (19) :
M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1e Adjointe au Maire, Mme Yvane CHAND, 3e Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5e Adjointe au Maire, Mme Rose DANIEL, 9e Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, M. Eliodore TORVIC, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Darling DUFORT, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, Mme Eda GEORGE, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

Étaient absents mais avaient donné procuration (07) :
M. Serge BACE, 2e Adjoint au Maire à M. Gilles ADELSON, Maire
M. Claude LEMKI, 6e Adjoint au Maire à Mme Josiane DUPRE, Conseillère Municipale
Mme Suzanne MAZOE, Conseillère Municipale à Mme Marthe BOUDEAU, Conseillère Municipale
M. David O'REILLY, Conseiller Municipal à M. Roméo JEWANI, Conseiller Municipal
Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, Conseillère Municipale
M. Josué MOGE, Conseiller Municipal à M. Ismaël NEMOR, Conseiller Municipal
M. Guy GOBER, Conseiller Municipal à M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal

Étaient absents (08) :
Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7e Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8e Adjoint au Maire, Mme Claudette FAZER TYNDAL, Mme Annie RENE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
973-219733052-20231102-2023-136-VM-DE
Date de télétransmission : 03/11/2023
Date de réception préfecture : 03/11/2023

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport n°128/2023/VM de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
DÉCIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 :
D'approuver l'adhésion de la ville de Macouria au programme « Territoires volontaires ».

ARTICLE 2 :
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat du programme « Territoires volontaires ».

ARTICLE 3 :
Le Maire et son adjoint(e) délégué(e) sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 2 novembre 2023

Le Maire,

Gilles ADELSON